

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1309

22 mai 2014

SOMMAIRE

Al Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l.	62786	Marly SPF S.A.	62815
Avolon Investments S.à r.l.	62826	MKA S.A.	62818
CAHVA	62802	MMK Finance S.A.	62818
Camping SIMMERSCHMELZ II A.G.	62802	Natur Produkt Holdings Limited S.A.	62815
CLSec 2 Lux S.à r.l.	62805	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.	62819
Crystal A HoldCo S.à r.l.	62827	Pimalo-Invest	62830
Demeures en Var S.à r.l.	62801	Pollyane Investment S.A.	62820
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	62802	Portman Group International S.à r.l.	62819
Espirito Santo Control S.A.	62803	Regus Management Limited	62826
Esther Six S.à r.l.	62803	Renda Finance S.A.	62810
Etoile QIB S.à r.l.	62804	Rossini Invest S.A., SPF	62803
HLF Luxembourg Holdings S.à r.l.	62809	RPRO Holdings S.à r.l.	62814
Immo Dalari s. à r.l.	62825	Samarvest Inc S.A.	62830
Innova Europe S.à r.l.	62825	Serge Meyers Sarl	62819
International Cores Luxembourg (I.C.L.) S.à r.l.	62826	SESZ S.à r.l.	62831
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.	62826	Silavano Investments S.à r.l.	62818
Königinstrasse I S.à r.l.	62805	Smart Advisory	62804
Lanz Lux LED S.A.	62810	Solero LuxCo S.à r.l.	62803
Lapalude S.A.	62831	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A., SPF	62804
Lonex S.A.	62815	Southfield S.à r.l.	62816
Ma Boite De Com.	62817	Sparkle Capital S.A.	62820
Macaines Mining Properties S.à r.l.	62817	Tempnix Lux s. à r.l.	62804
Maï-Flo S.A.	62817	Ternova Beteiligungen A.G.	62816

AI Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 185.432.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

- "AI Avocado (Cayman) One Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-282886,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11th March 2014,

- "AI Avocado (Cayman) Two Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-285475,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11th March 2014,

- "AI Avocado (Cayman) Three Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-285474,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11th March 2014,

- "AI Avocado (Cayman) Four Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-285473,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11th March 2014, and

- Mr. Harry Debes", operating partner, born on February 17, 1951 in Torren, Germany, residing at 6995 Greentree Drive, Naples FL, 34108, United States of America,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Naples, on 11th March 2014,

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "AI Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at one million three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000.00) represented by thirteen million (13,000,000) shares of ten euro cent (EUR 0.10) each, divided into (i) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) one million and three hundred thousand

(1,300,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one million and three hundred thousand (1,300,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2. The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares (except from the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6. The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal reserve will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2. After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

15.3. Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.4. The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.5. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.6 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and liquidation.

16.1. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.5.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The thirteen million (13,000,000) of shares, each having a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10), have been subscribed as follows:

1. Three million four hundred and twenty-one thousand one hundred and ten (3,421,110) shares, subdivided into:
 - (i) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class A Shares,

- (ii) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class B Shares,
- (iii) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class C Shares,
- (iv) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class D Shares,
- (v) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class E Shares,
- (vi) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class F Shares,
- (vii) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class G Shares,
- (viii) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class H Shares,
- (ix) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class I Shares, and
- (x) three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven (342,111) Class J Shares,

have been subscribed by “Al Avocado (Cayman) One Limited”, prenamed, paid up by a contribution in cash for a global amount of three hundred and forty-two thousand one hundred and eleven Euro (EUR 342,111.00), entirely allocated to the Company’s share capital;

2. Two million four hundred and sixty-five thousand and ninety (2,465,090) shares, subdivided into:

- (i) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class A Shares,
- (ii) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class B Shares,
- (iii) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class C Shares,
- (iv) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class D Shares,
- (v) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class E Shares,
- (vi) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class F Shares,
- (vii) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class G Shares,
- (viii) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class H Shares,
- (ix) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class I Shares, and
- (x) two hundred and forty-six thousand five hundred and nine (246,509) Class J Shares,

have been subscribed by “Al Avocado (Cayman) Two Limited”, prenamed, paid up by a contribution in cash for a global amount of two hundred and forty-six thousand five hundred and nine Euro (EUR 246,509.00), entirely allocated to the Company’s share capital;

3. Two million nine hundred and seventy-nine thousand two hundred and seventy (2,979,270) shares, subdivided into:

- (i) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class A Shares,
- (ii) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class B Shares,
- (iii) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class C Shares,
- (iv) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class D Shares,
- (v) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class E Shares,
- (vi) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class F Shares,
- (vii) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class G Shares,
- (viii) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class H Shares,
- (ix) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class I Shares, and
- (x) two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (297,927) Class J Shares,

have been subscribed by “Al Avocado (Cayman) Three Limited”, prenamed, paid up by a contribution in cash for a global amount of two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven Euro (EUR 297,927.00), entirely allocated to the Company’s share capital;

4. Three million one hundred and thirty-four thousand five hundred and thirty (3,134,530) shares, subdivided into:

- (i) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class A Shares,
- (ii) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class B Shares,
- (iii) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class C Shares,
- (iv) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class D Shares,
- (v) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class E Shares,
- (vi) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class F Shares,
- (vii) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class G Shares,
- (viii) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class H Shares,
- (ix) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class I Shares, and
- (x) three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three (313,453) Class J Shares,

have been subscribed by “Al Avocado (Cayman) Four Limited”, prenamed, paid up by a contribution in cash for a global amount of three hundred and thirteen thousand four hundred and fifty-three Euro (EUR 313,453.00), entirely allocated to the Company’s share capital; and

5. One million (1,000,000) shares, subdivided into:

- (i) one hundred thousand (100,000) Class A Shares,
- (ii) one hundred thousand (100,000) Class B Shares,
- (iii) one hundred thousand (100,000) Class C Shares,
- (iv) one hundred thousand (100,000) Class D Shares,
- (v) one hundred thousand (100,000) Class E Shares,
- (vi) one hundred thousand (100,000) Class F Shares,
- (vii) one hundred thousand (100,000) Class G Shares,
- (viii) one hundred thousand (100,000) Class H Shares,
- (ix) one hundred thousand (100,000) Class I Shares, and
- (x) one hundred thousand (100,000) Class J Shares,

have been subscribed by "Mr. Harry Debes", prenamed, paid up by a contribution in cash for a global amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.00), entirely allocated to the Company's share capital.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million and three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America, residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

- «Al Avocado (Cayman) One Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-282886 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 mars 2014,

- «Al Avocado (Cayman) Two Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-285475 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 mars 2014,

- «Al Avocado (Cayman) Three Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-285474 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 mars 2014,

- «Al Avocado (Cayman) Four Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-285473 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 mars 2014, et

- Monsieur Harry Debes», exploitant, né le 17 février 1951 à Torren en Allamagne, résidant au 6995 Greentree Drive, Naples FL, 34108, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Naples, le 11 mars 2014.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Al Avocado (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,00), représenté par treize millions (13.000.000) de parts sociales, d'une valeur de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune divisées en (i) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»; chacune ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions

relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé, que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultané.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

15.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

15.6 Le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.5.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

L'ensemble des treize millions (13.000.000) de parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10), ont été souscrites comme suit:

1. Trois millions quatre cent vingt-et-un mille cent dix (3.421.110) parts sociales, subdivisées en:
 - (i) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie A,
 - (ii) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie B,
 - (iii) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie C,
 - (iv) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie D,
 - (v) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie E,
 - (vi) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie F,
 - (vii) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie G,
 - (viii) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie H,
 - (ix) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie I, et
 - (x) trois cent quarante-deux mille cent onze (342.111) Parts Sociales de Catégorie J,ont été souscrites par «Al Avocado (Cayman) One Limited», précitée, et payées en numéraire pour un montant global de trois cent quarante-deux mille cent onze euros (EUR 342.111,00), entièrement alloué au capital social de la Société;
2. Deux millions quatre cent soixante-cinq mille quatre-vingt-dix (2.465.090) parts sociales, subdivisées en:
 - (i) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie A,
 - (ii) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie B,
 - (iii) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie C,
 - (iv) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie D,
 - (v) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie E,
 - (vi) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie F,
 - (vii) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie G,
 - (viii) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie H,
 - (ix) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie I et
 - (x) deux cent quarante-six mille cinq cent neuf (246.509) Parts Sociales de Catégorie J,ont été souscrites par «Al Avocado (Cayman) Two Limited», précitée, et payées en numéraire pour un montant global de deux cent quarante-six mille cinq cent neuf euros (EUR 246.509,00), entièrement alloué au capital social de la Société;
3. Deux millions neuf cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-dix (2.979.270) parts sociales, subdivisées en:
 - (i) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie A,
 - (ii) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie B,
 - (iii) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie C,
 - (iv) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie D,
 - (v) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie E,
 - (vi) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie F,
 - (vii) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie G,
 - (viii) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie H,
 - (ix) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie I et
 - (x) deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept (297.927) Parts Sociales de Catégorie J,ont été souscrites par «Al Avocado (Cayman) Three Limited», précitée, et payées en numéraire pour un montant global de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-sept euros (EUR 297.927,00), entièrement alloué au capital social de la Société;
4. Trois millions cent trente-quatre mille cinq cent trente (3.134.530) parts sociales, subdivisées en:
 - (i) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie A,
 - (ii) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie B,
 - (iii) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie C,
 - (iv) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie D,
 - (v) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie E,
 - (vi) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie F,
 - (vii) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie G,
 - (viii) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie H,
 - (ix) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie I et
 - (x) trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois (313.453) Parts Sociales de Catégorie J,ont été souscrites par «Al Avocado (Cayman) Four Limited», précitée, et payées en numéraire pour un montant global de trois cent treize mille quatre cent cinquante-trois euros (EUR 313.453,00), entièrement alloué au capital social de la Société; et

5. Un million (1.000.000) de parts sociales, subdivisées en:

- (i) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie A,
- (ii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie B,
- (iii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie C,
- (iv) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie D,
- (v) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie E,
- (vi) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie F,
- (vii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie G,
- (viii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie H,
- (ix) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie I et
- (x) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie J,

ont été souscrites par Monsieur Harry Debes, précité, et payées en numéraire pour un montant global de cent mille euros (EUR 100.000,00), entièrement alloué au capital social de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin et demeurant au 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2014. Relation: EAC/2014/3843. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014041274/878.

(140047923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Demeures en Var S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043246/9.

(140050018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Camping SIMMERSCHMELZ II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Septfontaines,
R.C.S. Luxembourg B 52.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043197/10.

(140049870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

CAHVA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.139.

Il résulte des résolutions du gérant unique de Cahva S.à r.l. prises le 19 mars 2014 que le siège de Cahva S.à r.l. est établi au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014043219/13.

(140049754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.075.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.012.

EXTRAIT

En date du 20 mars 2014,

Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited a transféré 180.650 parts sociales de classe H détenue dans la Société à DH Projects 2 Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Angleterre et enregistrée au Companies House sous le numéro 03639318;

Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited a transféré 194.795 parts sociales de classe H détenue dans la Société à DH Projects 2 Limited;

Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited a transféré 46.913 parts sociales de classe H détenue dans la Société à DH Projects 2 Limited;

Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited a transféré 168.210 parts sociales de classe H détenue dans la Société à DH Projects 2 Limited;

Officers Nominees Limited a transféré 34.134 parts sociales de classe H détenue dans la Société à DH Projects 2 Limited.

Suite à ce transfert, les parts sociales de classe H dans la Société sont détenues comme suit:

Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited: 2.622 part sociales de classe H

Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited: 2.828 parts sociales de classe H

Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited: 681 parts sociales de classe H

Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited: 2.442 parts sociales de classe H

Officers Nominees Limited: 495 parts sociales de classe H

DH Projects 2 Limited: 624.702 parts sociales de classe H

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014043247/31.

(140050012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Rossini Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042320/9.

(140048776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Solero LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 183.114.

Les statuts coordonnés au 27 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014042341/11.

(140049042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Conformément à l'acte de décès daté du 10 mars 2014, Monsieur Mario MOSQUEIRA DO AMARAL, Administrateur est décédé le 3 mars 2014.

Le nombre des Administrateurs de la Société a par conséquent été diminué de 8 à 7.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2014043275/12.

(140049223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Esther Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.878.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 24 mars 2014 que:

Le siège social de la société a été transféré du 36 rue Gabriel Lippmann, L- 1943 Luxembourg au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il est en outre notifié, par les présentes que:

- L'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. Neil MEDLYN, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. René DEMOULIN, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

ESTHER SIX S.à R.L.

Référence de publication: 2014043286/21.

(140049738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Tempnix Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 151.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042391/10.

(140048561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Somalux S.A. SPF, 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042364/10.

(140048196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Smart Advisory, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 106.888.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Smart Advisory S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014042337/13.

(140048982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Etoile QIB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.005.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 24 mars 2014 que:

Le siège social de la société a été transféré du 36 rue Gabriel Lippmann, L- 1943 Luxembourg au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il est en outre notifié, par les présentes que:

- L'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. Neil Wimblett MEDLYN, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. René Albert DEMOULIN, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

ETOILE QIB SàRL

Référence de publication: 2014043257/21.

(140049658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Königinstrasse I S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.908.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 mars 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao en tant que gérant de la Société avec effet au 19 mars 2014;
- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 19 mars 2014, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé des gérants suivants:

- * Monsieur Shehzaad Atchia;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano;
- * TMF Corporate Services S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Manager

Référence de publication: 2014043389/23.

(140049961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

CLSec 2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 221.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.306.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLSec Holdings 2 LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office located at c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, County of Kent, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 1039978 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 2 Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184.306 and with a share capital of USD 20,000, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 17 January 2014, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 February 2014 by a deed enacted by the undersigned notary.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 201,000 (two hundred one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD

221,000 (two hundred twenty-one thousand United States Dollars) by the issuance of 201,000 (two hundred one thousand) new shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);

3. Subscription and payment by CLSec Holdings 2 LLC of the new shares by way of contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 201,000 (two hundred one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 221,000 (two hundred twenty-one thousand United States Dollars) by the issuance of 201,000 (two hundred one thousand) new shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through contribution in kind consisting in:

- 1 (one) ordinary share having a face value of USD 1 (one United States Dollar) of AS Air Lease III (Ireland) Limited, a company limited, having its registered office located at Suite 6, Rineanna House, Shannon Free Zone, Co.Clare; and
- a receivable against AS Air Lease III (Ireland) Limited, together (the "Contribution" or the "Assets").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor represented as stated here above. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares is composed of the Assets.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 200,001 (two hundred one thousand United States Dollars) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 20 February 2014, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Pedro Fernandes das Neves, as manager, with professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mrs. Julie K. Braun, as manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, United States of America, MN 55402, and
- c) Mrs. Virginia Strelen, as independent manager, with professional address 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-1540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

CLSec Holdings 2 LLC: 221,000 (two hundred twenty-one thousand) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

The notary acts that all the 221,000 (two hundred twenty-one thousand) shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be below taken.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 221,000 (two hundred twenty-one thousand United States Dollars), represented by 221,000 (two hundred twenty-one thousand) shares, each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CLSec Holdings 2 LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, County of Kent, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 1039978 (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, emplyé privé, établi professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telles que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de CLSec 2 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.306 ayant un capital social de 20.000 USD, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 17 janvier 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 février 2014, selon un acte notarial passé par le notaire soussigné.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 201.000 USD (deux cent un mille Dollars américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 221.000 USD (deux cent vingt-et-un mille Dollars américains) par l'émission de 201.000 (deux cent un mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
3. Souscription et paiement par CLSec Holdings 2 LLC des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les actions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 201.000 USD (deux cent un mille Dollars américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 221.000 USD (deux cent vingt-et-un mille Dollars américains) par l'émission de 201.000 (deux cent un mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), la totalité devant être payée par un apport en nature consistant en:

- 1 (une) part sociale ordinaire ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) de AS Air Lease III (Ireland) Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé à Suite 6, Rineanna House, Shannon Free Zone, Co.Clare; et
- une créance envers As Air Lease III (Ireland) Limited, ensemble ("Apport" ou les "Actifs").

Intervention - Souscription - Paiement

Ici intervient ensuite l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les payer entièrement par voie de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé des Actifs.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales à travers l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de 201.000 USD (deux cent un Dollars américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport avec effet au 20 février 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence des Apports

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Mr Pedro Fernandes das Neves, en qualité de gérant, résident à 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Mme Julie K. Braun, en qualité de gérant, résident à 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, MN 55402; et
- c) Mme Virginia Strelen, en qualité de gérant indépendant, résident à 15 rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, e,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

CLSec Holdings 2 LLC: 221.000 (deux cent vingt-et-un mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que toutes les 221.000 (deux cent vingt-et-un mille) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution prise ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 221.000 USD (deux cent vingt-et-un mille Dollars américains) représenté par 221.000 (deux cent vingt-et-un mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014041365/223.

(140048345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

HLF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.258.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mars 2014

En date du 3 mars 2014, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 3 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014043339/15.

(140049833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Renda Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Lanz Lux LED S.A.).**

Siège social: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 166.828.

Im Jahre zwei tausend vierzehn,
den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Lanz Lux LED S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 166.828 (NIN 2012 2201 504),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Februar 2012, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 778 vom 23. März 2012,

mit einem Gesellschaftskapital von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-) eingezahlt zu fünfundzwanzig Prozent (25 %).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Thorsten KLÄS, Unternehmensberater, wohnhaft in D-54290 Trier, Weidegasse, 7.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9 Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Umänderung des Gesellschaftsnamen von „Lanz Lux LED S.A.“ in „Renda Finance S.A.“.

2.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses

3.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Gegenstand des Unternehmens sind die für Steuerberatungsgesellschaften und Comptable gesetzlich und berufsrechtlich zulässigen Tätigkeiten, insbesondere die Erstellung von steuerlichen und wirtschaftlichen Gutachten, sowie die Erstellung von Bilanzen, Steuererklärungen, Buchhaltungen und die damit zusammenhängenden Aufgaben,

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

4.- Komplette Neufassung der Statuten.

5.- Abberufung von Herrn Paul KAUTEN, Herrn Marco DEMULLING und Herrn Peter Michael HECK als Mitglieder des Aufsichtsrats mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

6.- Annahme der Rücktritte von Herrn Günter KLEE und Herrn Michael KLIPPEL als Verwaltungsratsmitglieder mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

7.- Ernennung von Frau Helena KLÄS, geborene RÖSCH, Dipl. Betriebswirtin (FH), wohnhaft in D-54290 Trier, Weidegasse 7 und Frau Claudia SIMON, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Martinstrasse 13, zu Verwaltungsratsmitgliedern, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

8. Bestätigung des Mandats von Herrn Thorsten KLÄS als Verwaltungsratsmitglied.

9.- Ernennung von Herrn Thorsten KLÄS, zum Delegierten des Verwaltungsrates, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

10.- Abberufung des bestehenden Rechnungskommissars mit Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

11.- Ernennung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fiduciaire EX TAX S.à r.l., zum neuen Rechnungskommissar, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mit-

gliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von einunddreißig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen von „Lanz Lux LED S.A.“ in „Renda Finance S.A.“ umzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Gegenstand des Unternehmens sind die für Steuerberatungsgesellschaften und Comptable gesetzlich und berufsrechtlich zulässigen Tätigkeiten, insbesondere die Erstellung von steuerlichen und wirtschaftlichen Gutachten, sowie die Erstellung von Bilanzen, Steuererklärungen, Buchhaltungen und die damit zusammenhängenden Aufgaben,

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine komplette Neufassung der Statuten welche folgenden Wortlaut haben:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Renda Finance S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Gegenstand des Unternehmens sind die für Steuerberatungsgesellschaften und Comptable gesetzlich und berufsrechtlich zulässigen Tätigkeiten, insbesondere die Erstellung von steuerlichen und wirtschaftlichen Gutachten, sowie die Erstellung von Bilanzen, Steuererklärungen, Buchhaltungen und die damit zusammenhängenden Aufgaben,

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien sind Namensaktien. Auf Verlangen eines Aktionärs können seine Aktien mit Zustimmung der Gesellschaft in Inhaberaktien umgewandelt werden, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Donnerstag des Monats März um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Paul KAUTEN, Herrn Marco DEMULLING und Herrn Peter Michael HECK als Mitglieder des Aufsichtsrats abuberufen und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Herrn Günter KLEE und Herrn Michael KLIPPEL als Verwaltungsratsmitglieder an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu Mitgliedern des Verwaltungsrats zu ernennen, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019:

- Frau Helena KLÄS, geborene RÖSCH, Dipl. Betriebswirtin (FH), geboren in Naltschik (UDSSR), am 28. Oktober 1976, wohnhaft in D-54290 Trier, Weidegasse 7.
- Frau Claudia SIMON, Steuerberaterin, geboren in Trier (Deutschland), am 22. Juli 1966, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Martinstrasse 13.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt das Mandat des bestehenden Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Thorsten KLÄS, Unternehmensberater, wohnhaft in D-54290 Trier, Weidegasse 7.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019:

Herrn Thorsten KLÄS, Unternehmensberater, geboren in Trier, am 5. Oktober 1977, wohnhaft in D-54290 Trier, Weidegasse 7,

mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift rechts-gültig zu vertreten und zu verpflichten.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft TAXolution Consulting S.à r.l. als Rechnungskommissar abzu-berufen und erteilt ihr volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Elfter Beschluss

Zum neuen Rechnungskommissar wird bestellt, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2019:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fiduciaire EX TAX S.à r.l. mit Sitz in L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 146.787.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. KLÄS, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mars 2014. Relation: ECH/2014/537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 21. März 2014.

Référence de publication: 2014041540/251.

(140048208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

RPRO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.052.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date de 24 mars 2014

Resource Partners Holdings VII S.à r.l., en sa qualité d'associé de la Société, a transféré 187,500 parts sociales de Classe J à la société MGM Fitness Holding Limited résidant au 171, Old Bakery Street, Valletta VLT 1455, Malte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Pour et au nom de RPRO Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043580/15.

(140049438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 11 novembre 2013.

1. La société ERNST & YOUNG (numéro d'immatriculation RCS B47771), ayant son siège social au 7 Parc d'Activités du Syrdall, L-5365 Munsbach, a démissionné de son mandat de Réviseur d'Entreprises agréé, avec effet au 3 octobre 2013.

2. La société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (numéro d'immatriculation RCS B43298), ayant son siège social à 89A Pafebruch, L-8308 à Capellen a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014044741/17.

(140050978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Marly SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.798.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mars 2014

- La démission de Madame Catherine PISVIN de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- La nomination de Monsieur Pedro Hernando, né le 20 octobre 1962 à Uccle en Belgique, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, en remplacement de Madame Catherine PISVIN, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

MARLY SPF S.A.

A. BOULHAIS / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014043447/18.

(140049807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Lonex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.735.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour Lonex S.A.

Référence de publication: 2014043420/19.

(140049639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Southfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.464.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 14 mars 2014

1. Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

2. Monsieur Vincent J. TYRA a été confirmé comme gérant pour une durée indéterminée et la signature A lui a été attribuée.

3. Monsieur Yann CHAUMOND a été confirmé comme gérant pour une durée indéterminée et la signature B lui a été attribuée.

4. Madame Nicola FOLEY a été confirmée comme gérante pour une durée indéterminée et la signature B lui a été attribuée.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Southfield S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014043585/21.

(140049614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ternova Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.146.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 février 2014:

- VALON S.A., société anonyme, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Sébastien BOMBENGER, démissionnaire au 13 décembre 2013.

- LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de Monsieur Gabor MOCSKONYI et de Madame Viviane HENGEL, démissionnaires au 14 février 2014.

Le mandat des Administrateurs nouvellement élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales:

- l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 86 086, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Guy BAUMANN, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., société anonyme.

- l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63 143, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., société anonyme.

- l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63 130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Magali MICHELETTI, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G., société anonyme.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour: TERNOVA BETEILIGUNGEN A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014043633/33.

(140049819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ma Boite De Com., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 135.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044704/10.

(140050909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Macaines Mining Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.174.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire de la société TVX Cayman Amalco Inc., associé de la Société, (L'Associé), qu'il a été décidé de transférer le siège social, le siège de l'administration centrale, le siège de la gestion centrale et de contrôle de l'Associé des Iles Caïmans au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en date du 22 octobre 2013.

De plus la dénomination de l'Associé est désormais TVX Amalco S.à r.l..

L'Associé est enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184242.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044705/17.

(140051086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Maï-Flo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, 2, rue de Schwarzenhof.
R.C.S. Luxembourg B 73.927.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai tenue extraordinairement à Steinfort en date du 13 mars 2014.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Fabienne Fontaine pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2020.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Fabienne Fontaine pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2020.

Administrateur délégué:

Madame Fabienne FONTAINE,
Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort

Administrateurs:

Mademoiselle Maïthé PECHON
Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort
Monsieur Florian PECHON
Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort
Madame Fabienne FONTAINE
Demeurant 2, Rue Schwarzenhof, L-8452 Steinfort

Commissaire aux comptes:

Conseils Comptables et Fiscaux S.A.
80 Avenue Charlotte, L-4530 Differdange
Steinfort, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014044720/27.

(140051510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

MKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 172.147.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044735/10.

(140050790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Silavano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 597.308,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.959.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 27 mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA et Ludovic TROGLIERO, gérants de catégorie B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Silavano Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014044837/17.

(140051285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

MMK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.464.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 mars 2014

1. La démission de M. Sergey KOROL, en tant qu'administrateur de catégorie A de la société, a été acceptée avec effet au 14 mars 2014.

2. La démission de M. Michel RAFFOUL, en tant qu'administrateur de catégorie B de la société, a été acceptée avec effet au 14 mars 2014.

3. Mme Svetlana DANILOVA, née le 9 septembre 1979 à Magnitogorsk (Russie), demeurant professionnellement à 184, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique), a été nommée en tant qu'administrateur de catégorie A avec effet au 14 mars 2014, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

4. M. Nikolay ZVYAGIN, né le 5 décembre 1969 à Magnitogorsk (Russie), demeurant professionnellement à 93, Kirova, 455 000 Magnitogorsk (Russie), a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie A avec effet au 14 mars 2014, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

5. M. Daniel TESCH, né le 20 mai 1961 à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à 20, rue Général Major Lunsford E. Olivier, L-2225 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet au 14 mars 2014, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

6. M. Charles MEYER, né le 19 avril 1969 à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet au 14 mars 2014, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MMK FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014044736/27.

(140051501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Serge Meyers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3241 Bettembourg, 30, rue Jacquinot.
R.C.S. Luxembourg B 136.344.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044836/10.

(140050926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Portman Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 45.632,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044800/10.

(140050857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 10.405.

I. Herr Dr. Johannes-Jörg Riegler hat sein Mandat als Mitglied des Aufsichtsrates der Norddeutschen Landesbank Luxembourg S.A. mit Ablauf des 28. Februar 2014 niedergelegt.

II. Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Norddeutschen Landesbank Luxembourg S.A., Luxembourg, vom 27. Februar 2014.

In den Aufsichtsrat wird gewählt:

Herr Thomas Bürkle,

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover, mit Wirkung vom 1. März 2014.

Das Mandat von Herr Bürkle endet mit Ablauf des Tages, an dem die ordentliche Generalversammlung des Jahres 2014 stattfinden wird.

Der Aufsichtsrat setzt sich mit Wirkung vom 1. März 2014 wie folgt zusammen:

Dr. Gunter Dunkel,

Vorsitzender des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, geschäftsansässig Friedrichswall 10, D-30159 Hannover,

Ulrike Brouzi,

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, geschäftsansässig Friedrichswall 10, D-30159 Hannover,

Thomas Bürkle,

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, geschäftsansässig Friedrichswall 10, D-30159 Hannover,

Walter Kleine,

Vorsitzender des Vorstandes Sparkasse Hannover, geschäftsansässig Aegidientorplatz 1, D 30159 Hannover,

Christoph Schulz,

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Girozentrale, geschäftsansässig Friedrichswall 10, D-30159 Hannover.

Luxemburg, den 26. März 2014.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014044743/34.

(140051396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pollyane Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.901.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 21 mars 2014, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 21 mars 2014, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 21 mars 2014, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014043536/21.

(140049915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Sparkle Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 185.436.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric ROBERT, gérant de sociétés, né le 25 mai 1969 à Versailles (France), demeurant au 22, Rue de la Fontaine à F-71640 Mellecey (France); et

2. Monsieur Nicolas FOURCAUD, directeur commercial, né le 24 décembre 1974 à Talence (France), demeurant au 37, Avenue des Centurions à F-34170 Castelnau Le Lez (France);

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination SPARKLE CAPITAL S.A. qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de SPARKLE CAPITAL S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La société exercera son activité sous l'enseigne commerciale suivante, savoir: SPARKLE CONSULTING»

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objets sociaux. La Société a pour objet le conseil économique et financier, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la mise en place de systèmes administratifs et comptables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent.

La Société a également pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut aussi consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-), représenté par mille (1.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR cinq cent mille (EUR 500.000.-), représenté par 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 mars 2019, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme maximal de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période maximale de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils ont souscrit les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

- Monsieur Frédéric ROBERT	501 actions
- Monsieur Nicolas FOURCAUD	499 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les 1.000 actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de cinquante mille Euros (50.000 €) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros (€ 1.600).

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- Monsieur Frédéric ROBERT, gérant de sociétés, né le 25 mai 1969 A Versailles (France), demeurant au 22, Rue de la Fontaine à F-71640 Mellecey (France);

- Monsieur Nicolas FOURCAUD, directeur commercial, né le 24 décembre 1974 à Talence (France), demeurant au 37, Avenue des Centurions à F-34170 Castelnau Le Lez (France);

- Madame Karine LETHUILLIER, gérante de sociétés, née le 18 décembre 1970 à Valenciennes (F), domiciliée au 15, Chemin de Dadelane à B-1380 Lasne.

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019:

La société à responsabilité limitée dénommée «DCA.lu S.à r.l.», ayant son siège social au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168768, ici représentée par son gérant, Monsieur Laurent Cherpion, conseil fiscal et expert-comptable, né le 3 février 1976 à Etterbeek (B), demeurant au 140, Boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg.

3. que le siège social de la société est établi au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

4. L'assemblée nomme Monsieur Frédéric ROBERT, prénommé, administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019 qui peut engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Robert, N. Fourcaud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mars 2014. LAC/2014/12005. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041765/285.

(140048043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Immo Dalari s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 9C, Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 109.665.

Les comptes annuels au 27 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043359/10.

(140049871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Innova Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 81.257.

A décidé, avec effet immédiat, de dénoncer le siège social de la société

INNOVA EUROPE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81 257

Luxembourg, le 21 mars 2014.

BDO Tax & Accounting

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014043363/16.

(140049413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

International Cores Luxembourg (I.C.L.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043365/10.

(140049450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Regus Management Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.343.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de Monsieur Filippo Sarti, Gérant, a changé avec effet au 1^{er} Juin 2013. Sa nouvelle adresse est la suivante:

Chemin du Martinet 5A
1291 Commugny
Vaud
Suisse

Pour la Société

Référence de publication: 2014044156/14.

(140050268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.823.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.123.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé unique, Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043350/15.

(140049851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 121.245,31.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 mars 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gautier Laurent, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, au mandat de gérant Cinven, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Marc Lamberty, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, de son mandat de gérant Cinven, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044339/15.

(140051380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 52.855.703,49.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Crystal A TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.949,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal A HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.950 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1146, dated 13 June 2007, page 54983.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 5 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2674, dated 3 November 2011, page 1128324.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) so that the share capital of the Company amounts to thirteen million four hundred and ninety thousand six hundred and ninety-three British Pounds and forty-five Pence (GBP 13,490,693.45), being the equivalent in British Pounds (GBP) of sixteen million three hundred and ninety thousand seven hundred Euro (EUR 16,390,700.-) based on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by six hundred and fifty-five thousand six hundred and twenty-eight (655,628) shares, without designation of nominal value;

2. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-nine million three hundred and sixty-five thousand and ten British Pounds and four Pence (GBP 39,365,010.04), by the issue of one million nine hundred and thirteen thousand and eighty-two (1,913,082) new shares, without designation of nominal value, having the same rights as those attached to the existing shares (the "New Shares");

Acceptance of the subscription for the New Shares by Crystal A TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.949, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), to be fully paid up together with share premium, by a contribution in cash of an aggregate amount of forty-nine million two hundred and six thousand two hundred and sixty-six British Pounds (GBP 49,206,266);

4. Amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to reflect the resolution to be adopted here above; and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP) so that the share capital of the Company amounts to thirteen million four hundred and ninety thousand six hundred and ninety-three British Pounds and forty-five Pence (GBP 13,490,693.45), being the equivalent in British Pounds (GBP) of sixteen million three hundred and ninety thousand seven hundred Euro (EUR 16,390,700.-) based

on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by six hundred and fifty-five thousand six hundred and twenty-eight (655,628) shares, without designation of nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP).

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-nine million three hundred and sixty-five thousand and ten British Pounds and four Pence (GBP 39,365,010.04), by the issue of one million nine hundred and thirteen thousand and eighty-two (1,913,082) New Shares.

Subscription/Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Shares, and to fully pay up such New Shares, together with share a share premium of an aggregate amount of nine million eight hundred and forty-one thousand two hundred and fifty-five British Pounds and ninety-six Pence (GBP 9,841,255.96) by a contribution in cash of an aggregate amount of forty-nine million two hundred and six thousand two hundred and sixty-six British Pounds (GBP 49,206,266).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of forty-nine million two hundred and six thousand two hundred and sixty-six British Pounds (GBP 49,206,266), proof of which has been given by means of a bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolution adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The Company’s corporate capital is fixed at fifty-two million eight hundred and fifty-five thousand seven hundred and three British Pounds and forty-nine Pence (GBP 52,855,703.49) represented by two million five hundred sixty-eight thousand seven hundred and ten (2,568,710) shares («parts sociales»), without designation of nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Crystal A TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.949,

ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu’elle est l’associée unique (l’«Associé Unique») de Crystal A HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.950 (la «Société»), et constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1146, en date du 13 juin 2007, page 54983.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2674, en date du 13 juin 2007, page 54983.

IV. La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à treize millions quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-treize Livres Sterling et quarante-cinq pence (GBP 13.490.693,45), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de seize million trois cent quatre vingt dix mille sept cent Euros (EUR 16.390.700,-) sur base du taux de change EUR/GBP 0,82307 publié par OANDA le 27 février 2014, et est représenté par six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-huit (655.628) parts sociales, sans désignation de valeur nominale;

2. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-neuf millions trois cent soixante-cinq mille dix Livres Sterling et quatre pence (GBP 39.365.010,04), par l'émission d'un million neuf cent treize mille quatre-vingt-deux (1.913.082) nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

Acceptation de la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales par Crystal A TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.949, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), à libérer intégralement avec une prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-neuf millions deux cent six mille deux cent soixante six Livres Sterling (GBP 49.206.266);

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus; et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à treize millions quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-treize Livres Sterling et quarante-cinq pence (GBP 13.490.693,45), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de seize million trois cent quatre vingt dix mille sept cent Euros (EUR 16.390.700,-) sur base du taux de change EUR/GBP 0,82307 publié par OANDA le 27 février 2014, et est représenté par six cent cinquante-cinq mille six cent vingt-huit (655.628) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP).

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf millions trois cent soixante-cinq mille dix Livres Sterling et quatre pence (GBP 39.365.010,04), par l'émission d'un million neuf cent treize mille quatre-vingt-deux (1.913.082) Nouvelles Parts Sociales.

Souscription / Paiement

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions huit cent quarante-et-un mille deux cent cinquante-cinq Livres Sterling et quatre-vingt-seize pence (GBP 9.841.255,96), par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-neuf millions deux cent six mille deux cent soixante six Livres Sterling (GBP 49.206.266).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE que ces Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces et que la somme totale de quarante-neuf millions deux cent six mille deux cent soixante six Livres Sterling (GBP 49.206.266) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des Statuts de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus, comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de cinquante-deux millions huit cent cinquante-cinq mille sept cent trois Livres Sterling et quarante-neuf pence (GBP 52.855.703,49) représenté par deux

millions cinq cent soixante-huit mille sept cent dix (2.568.710) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»;

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014 Relation: EAC/2014/3418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014043214/182.

(140049693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Pimalo-Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.470.300,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 171.736.

EXTRAIT

Le conseil de gérance, lors de sa réunion du 11 décembre 2013, a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2014, le siège social de la société sis au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 15, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Pour PIMALO-INVEST

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014044132/15.

(140050530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Samarvest Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 163.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 10 Mai 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Maurizio MAUCERI, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco, Italie, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide par ailleurs de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMARVEST INC S.A.

Référence de publication: 2014044858/19.

(140050856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Lapalude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 134.410.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, administrateur de la société MARCAMI S.A, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143 377, démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société LAPALUDE S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 410, initialement prévue jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2014.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2014043406/13.

(140049994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

SESZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.097.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE SEVENTEENTH DAY OF MARCH.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Mrs Cristina GIORDANO, born in Roma on 28 February 1971, residing in 6B, Cresswell Place, SW10 9RD London (UK),

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Céline BESSIN, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of proxy given on 11 March 2014,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "SESZ S.à r.l.", société à responsabilité limitée, hereinafter called "the Company", with registered office at L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 165.097, was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 30 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 132 of January 17, 2012. The Articles have not been amended since.

2. The Company's capital amounts to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per share, all fully paid-up.

3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby decides to put the company into liquidation and expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the appearer, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by FACTS SERVICES S.A., with registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the appearer grants discharge to the manager of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE DIX-SEPT MARS.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Cristina GIORDANO, née à Rome le 28 février 1971, demeurant à 6B, Cresswell Place, SW10 9RD Londres (UK,

ci-après appelée "la comparante" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Céline BESSIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 mars 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "SESZ S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 165.097, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 17 janvier 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (1,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, décide de liquider la société et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par FACTS SERVICES S.A., avec siège social à 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière au gérant de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BESSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2014. Relation: RED/2014/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014041745/93.

(140048065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.